



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 21 juin 2016

Communiqué de presse

LES ACTIONNAIRES DE CREDIT AGRICOLE S.A. ONT CHOISI A 83 % LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

L'option pour le paiement du dividende en actions de Crédit Agricole S.A., ouverte entre le vendredi 27 mai et le vendredi 10 juin 2016 inclus, a été retenue à 83 %.

Pour mémoire, l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2016 de Crédit Agricole S.A. a décidé le versement, au titre de l'exercice 2015, d'un dividende de 0,60 euro par action et, conformément aux dispositions statutaires, l'application d'une majoration du dividende de 10 %, soit 0,06 euro par action, attribuée aux actions qui, au 31/12/2015, étaient détenues depuis plus de 2 ans sous la forme nominative et le sont toujours à la date de mise en paiement du dividende. Cette même Assemblée générale a également proposé aux actionnaires de percevoir ce dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles.

Cette opération se traduit par la création de 169 963 858 actions ordinaires nouvelles (soit une augmentation de près de 6,5 % du capital), dont la livraison et l'admission à Euronext Paris interviennent aujourd'hui.

Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1er janvier 2016, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A. A l'issue de l'opération, le capital social se trouve porté à 8 427 872 445 euros, divisé en 2 809 290 815 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le dividende en numéraire est mis en paiement ce jour.